**Modalités des inscriptions périscolaires**

**Année scolaire 2021/2022**

***Conditions d’admission***

L’inscription au service périscolaire est à renouveler chaque année scolaire.

Elle s’effectue auprès du Service Enfance Wit’TaCité du Centre Socioculturel.

**La période d’inscription est fixée du 17 avril au 25 avril 2021. Seules les inscriptions présentant un dossier complet pourront être prises en compte**. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d’inscriptions seront traitées en fonction des places restantes.

**En raison du contexte sanitaire, le dossier d’inscription composé d’une fiche enfant, d’une fiche famille et d’une fiche sanitaire, sera à télécharger sur notre site** [**www.wittacite.fr**](http://www.wittacite.fr)**.**

***Procédure à suivre pour toute inscription***

Pour toute inscription, il vous suffit de vous rendre sur le site [www.wittacite.fr](http://www.wittacite.fr) rubrique inscriptions 2021 – 2022 et de suivre les indications.

**Pour les familles ayant déjà un dossier périscolaire 2020/2021**

1. Remplir le questionnaire
2. Fournir les justificatifs employeurs et la copie des vaccinations (DT POLIO OBLIGATOIRE) pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018) à l’adresse mail suivante : [inscriptions.peri@wittacite.fr](mailto:inscriptions.peri@wittacite.fr)
3. Fournir une copie de l’avis d’imposition 2021 (revenus 2020) du ou des responsables de l’enfant qui servira à calculer votre tarif, à rendre au plus tard le 17 décembre 2021.
4. Confirmation et décision d’admission par retour mail **UNIQUEMENT** du Service Enfance de la prise en compte du dossier, si complet dans les meilleurs délais (au plus tard le 1er juin 2021).

Pour information : le planning renseigné dans le questionnaire remplacera le planning papier, sauf pour les plannings mensuels. Le planning mensuel sera à rendre le 25 de chaque mois. Si au 25 le planning n’est pas rendu nous prendrons le planning renseigné à l’inscription.

**AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE SI DES FACTURES NE SONT PAS SOLDEES**

**Pour une première inscription**

1. Remplir le questionnaire
2. Dépôt du dossier d’inscription **complet** à l’adresse mail suivante : [inscriptions.peri@wittacite.fr](mailto:inscriptions.peri@wittacite.fr)
3. Confirmation et décision d’admission par retour mail **UNIQUEMENT** du Service Enfance de la prise en compte du dossier, si complet dans les meilleurs délais (au plus tard le 1er juin 2021).

Pour information : le planning renseigné dans le questionnaire remplacera le planning papier, sauf pour les plannings mensuels. Le planning mensuel sera à rendre le 25 de chaque mois. Si au 25 le planning n’est pas rendu nous prendrons le planning renseigné à l’inscription.

***Documents à communiquer pour une première inscription***

● La fiche enfant et la fiche famille dûment remplies et signées par le ou les responsables de l’enfant,

● la fiche médicale de l’enfant dûment complétée et signée accompagnée de la copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccins obligatoires. **Si votre enfant est né après le 1er janvier 2018 (selon le nouveau décret) les vaccinations obligatoires sont : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C et Rougeole, oreillons et rubéole.**

● une copie de l’avis d’imposition 2020 (revenus 2019) pour les nouveaux inscrits du ou des responsables de l’enfant qui servira à calculer votre tarif, à rendre à l’inscription.

● une copie de l’avis d’imposition 2021 (revenus 2020) pour les nouveaux inscrits du ou des responsables de l’enfant qui servira à calculer votre tarif, à rendre au plus tard le 17 décembre 2021.

● une copie d’une attestation d’employeur ou de la dernière fiche de paie ou d’une attestation à la recherche d’emploi,

● l’attestation d’assurance scolaire en cours pour les nouveaux inscrits, sinon celle-ci sera à donner à la rentrée ou au plus tard le 30 septembre 2021 OBLIGATOIREMENT.

● le talon règlement intérieur et l’autorisation de prise de vues

● la photocopie des pièces d'identité des personnes autorisées à venir récupérer l'enfant dont les parents.

***Priorités d’inscriptions***

En raison de la capacité d’accueil limitée des sites, les inscriptions des enfants suivants seront prises en compte prioritairement :

● les enfants des familles habitants sur le territoire m2a,

● les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d’emploi (fournir une attestation),

● les enfants d’une famille monoparentale dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d’emploi (fournir une attestation),

● les enfants qui font l’objet d’une demande spécifique et prise en charge par un organisme social, l’Education Nationale (ULIS…).

**Ces priorités sont appliquées sur l’ensemble des familles fréquentant déjà le périscolaire ou souhaitant s’inscrire, seulement si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d’accueil du site.**

***Tarifs 2021/2022***

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d’agglomération de m2a et sont valables pour l’année scolaire. Les tarifs appliqués pour la garde prennent en compte les revenus et la composition des failles. Ainsi, un tarif propre est appliqué à chaque foyer.

La participation au prix du repas est identique pour tous.

Une image contenant capture d’écran, dessin

Description générée automatiquement